CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

64e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 20 au 24 janvier 2025

**SC64 Doc.7.1**

**Rapport du** **Groupe de travail sur la gestion :**

**Rapport sur les activités du Groupe de travail sur la gestion**

**Mesure requise :**

Le Comité permanent est invité à prendre note du présent rapport du Groupe de travail sur la gestion.

**Contexte**

1. Le présent rapport donne un aperçu des travaux réalisés par le Groupe de travail sur la gestion de la 63e Réunion du Comité permanent (SC63) qui a eu lieu du 20 au 24 juin 2024, au 31 octobre 2024, date de publication des documents pour la 64e Réunion du Comité permanent.

2. Le rôle et la composition du Groupe de travail sur la gestion sont décrits dans les Résolutions IX.24 et X.4. Le Groupe se compose du Président et du Vice-Président du Comité permanent pour la période triennale précédente, du Président et du Vice-Président du Comité permanent établi pour la période triennale actuelle ; des Présidents du Sous-groupe sur les finances du Comité permanent précédent et du Comité actuel ; des Présidents du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) pour la période triennale précédente et la période triennale actuelle ; ainsi que de toute autre Partie contractante intéressée, sachant qu’il est souhaitable de veiller à une participation régionale équitable ; d’un représentant des Organisations internationales partenaires (OIP) et de la Secrétaire générale, de droit.

3. Les membres actuels du Groupe sont les suivants : Chine, Émirats arabes unis, États-Unis d’Amérique, Gabon, Mexique, Suède, le Président actuel et le Président précédent du GEST, le WWF représentant les OIP, et le Canada, la Côte d’Ivoire, le Samoa et la Suisse en tant que Parties intéressées. La Chine qui préside le Comité permanent préside également le Groupe.

**Travaux entrepris par le Groupe de travail sur la gestion**

4. Le Groupe a tenu une réunion virtuelle le 8 octobre 2024 pour discuter des progrès d’application du plan de travail du GEST, des travaux du Comité de surveillance des activités de communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP), des préparatifs de la 64e Réunion du Comité permanent et des préparatifs de la 15e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP15). Le Groupe a exprimé sa satisfaction concernant les travaux du GEST et ses progrès en vue d’accomplir ses tâches hautement prioritaires ainsi que les travaux du Groupe de surveillance des activités de CESP en vue de mettre à jour le manuel de CESP, d’élaborer de nouvelles ressources numériques de CESP, et de mettre à jour la brochure d’information pour les Correspondants CESP. Les membres du Groupe ont fourni des orientations au Secrétariat sur les préparatifs de la 64e Réunion du Comité permanent et de la COP15.

5. Durant la réunion, les membres ont discuté des meilleurs moyens de donner suite à la Décision SC62-49 qui« *demande au Groupe de travail sur la gestion de préparer un document décrivant le processus de recrutement d’un nouveau Secrétaire général, pour examen par le Comité permanent à sa 63e Réunion, notant que la présente Décision remplace la Décision SC59-40 »*. Un document a été présenté à la 63e Réunion du Comité permanent, sous la cote SC63 Doc.7.2, pour examen par le Comité permanent. Lors de la 63e Réunion, des opinions divergentes ont été exprimées sur le texte et les modalités souhaitées pour le processus, de sorte qu’un groupe de contact a été formé et chargé de poursuivre les discussions. Les vues divergentes ont été partagées dans le document SC63 Doc.7.2. Rev.1, et dans la Décision SC63-37, « *Le Comité permanent prend note des vues exprimées sur la procédure de recrutement d’un/e nouveau/elle Secrétaire général/e et demande à la 64e Réunion du Comité permanent de poursuivre les discussions en s’appuyant sur l’annexe du document SC63 Doc.7.2 Rev.1. ».* Les membres du Groupe de travail sur la gestion ont donné instruction au Secrétariat de procéder à une nouvelle publication du document SC63 Doc.7.2 Rev.1 pour poursuivre la discussion et pour examen par le Comité permanent à sa 64e Réunion.